

Comment créer une allée fruitière ou un jardin-forêt?

Trois dates à choix en 2024:

- samedi 6 juillet
- dimanche 1er septembre
- dimanche 22 septembre

Luxuriant et plein de vie, le jardin-forêt est un écosystème paysager directement inspiré d'une lisière forestière, mais où tout se mange, ou presque! Le raisin y pousse jusqu'en haut des troncs et les petits fruits se grapillent tout au long des sentiers. Plantes aromatiques et/ou médicinales, légumes vivaces, rhubarbes et fleurs mellifères sauvages ou cultivées assurent une couverture de sol permanente et diversifiée au pied des arbres fruitiers.

Riche en espèces, multifonctionnel et résilient, le jardin-forêt est une excellente réponse aux défis lancés par les bouleversements climatiques. Versions un peu plus adaptée aux petits jardins, l'allée fruitière et le verger permacole appliquent les mêmes principes de durabilité.



Au programme

Comment créer une allée/haie fruitière, un verger permacole ou un jardin-forêt? Comment ça fonctionne? Quand et par où commencer si je veux planter des arbres, des arbustes et des lianes dans mon jardin? Quelles espèces choisir, comment les associer? Voilà un aperçu des questions qui seront développées lors cette journée qui alliera théorie et pratique dans un jardin débordant de biodiversité. L'occasion également de découvrir quelques techniques de préservation du sol, de multiplication des plantes et de vannerie.

En pratique

- Intervenante: Aino Adriaens, biologiste et jardinière
- Lieu: L'Abergement (VD). Voir plan ci-joint
- horaire: de 9h00 à 17h30
- Coût: Fr 130.- /personne
- A emporter: habits de saison (l'atelier aura lieu par tous les temps); boisson, salade, gâteau ou autre à partager à midi (buffet canadien).

Au plaisir de vous rencontrer au jardin!

INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

Merci de verser le montant du cours à l'ordre de:

Aino Adriaens, Le jardin sauvage, Route des Vergers 8, 1355 L'Abergement

Banque Raiffesen Mont-Aubert Orbe
IBAN n° CH06 8080 8005 1947 9532 3

Votre inscription au cours sera validée et confirmée dès réception de votre paiement.

En cas de désistement dans les 15 jours précédant la date du cours, celui-ci ne sera pas remboursé.